

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 7 juillet 2021

CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	19

1er juillet 2021

DATE D'AFFICHAGE 1 2 JUL. 2021

Codification: 3.1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 1 2 JUL. 2021

et publication du

1 2 JUL. 2021 Le Maire, Jean-Yves BOIRE L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué le premier juillet deux mille vingt et un s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents: Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absents avec excuse:

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE André ALEX donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE Didier DUPIN donne pouvoir à Lucie ROCH Patrick PORNET donne pouvoir à Sylvain GIRARDIN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Sylvie RENARD

<u>OBJET</u>: 2021-059: proposition d'achat par la commune de l'ancienne pharmacie

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une proposition d'achat par la commune d'un bien immobilier situé au 376 route de Roanne pour un montant de 200 000 €.

Il s'agit plus précisément de l'ancienne pharmacie de Perreux, parcelle cadastrée section B n°2126, d'une superficie de 2 970 m², appartenant à la SCI Monsieur Serge DUPONT.

Cette acquisition est proposée pour un montant de 2000 000 €, sous réserve de l'avis de France Domaine.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210707-2021-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021 Publication : 12/07/2021 Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette proposition à transmettre à la SCI Monsieur Serge DUPONT, à savoir l'acquisition de ce bien immobilier tel que désigné, situé au 376 route de Roanne, pour un montant de 200 000 €, sous réserve de l'avis de France Domaine.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents et actes afférents.
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur le compte 2115 de l'opération 120 de la section d'investissement du budget général.

Ainsi fait et délibéré, Ont signé au registre tous les membres présents, Copie certifiée conforme,



A PERREUX, le 9 juillet 2021

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210707-2021-059-DE